



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202313**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023 À 18 H 40, SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

M. Marc Denault	Président et conseiller municipal
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente et conseillère municipale
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur et représentant des usagers des services du transport en commun
Mme Joanie Bellerose	Administratrice et conseillère municipale
M. Guillaume Bernard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante
Mme Catherine Boileau	Administratrice et conseillère municipale
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice et conseillère municipale

et Mme Dany Grondin avait motivé son absence.

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière
Mme Jade Giroux Larkin	Directrice du marketing et des communications
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président présente tous les membres du conseil d'administration et invités assistant à l'assemblée.

Le président confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 150-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023**RÉSOLUTION NUMÉRO 151-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 novembre 2023 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2023.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 novembre 2023 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2023 soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**RÉSOLUTION NUMÉRO 152-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en ajoutant le sujet suivant :

- Modification de la résolution 135-23 et de l'entente de partenariat intervenue entre la Société de transport de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke

- ADOPTÉ -

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**M. Martin Tremblay, usager du transport urbain**

M. Tremblay relate des événements qui lui sont arrivés sur le réseau. Il mentionne que certains chauffeurs sont moins courtois et que les réponses qu'il reçoit de leur part ne sont pas satisfaisantes. Il rapporte une situation où le chauffeur n'a pas arrêté pour l'embarquer et une autre où il a senti un manque de considération pour sa situation.

M. Marc Denault, Président

M. Denault invite M. Tremblay à porter plainte quand il vit des situations qu'il juge inacceptables, et à obtenir les informations de témoins dans certains cas. Au nom de la STS, il dit être sincèrement désolé et assure que tout sera fait pour éviter que des événements de la sorte se reproduisent.

M. Martin Tremblay, usager du transport urbain

M. Tremblay mentionne que l'arrêt 525 est trop haut sur la rue Kingston et qu'il devrait être remis plus près de la rue Jogues. De plus, il demande si le plan stratégique de développement du transport en commun 2023-2032 de la STS (point 6 de l'ordre du jour) sera disponible pour les usagers.

M. Marc Denault, Président

M. Denault assure que la demande pour l'arrêt de la rue Kingston est notée. Il informe M. Tremblay que le plan stratégique sera accessible prochainement; il doit être approuvé par la Ville de Sherbrooke avant d'être présenté au public.

Mme France Croteau, Coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Mme Croteau dépose le Journal des fêtes du RUTASM et une photo d'un arrêt. Elle est reconnaissante que le trottoir sur la rue King Ouest, face à l'hôtel Times soit maintenant déneigé. Mme Croteau remercie la STS pour l'écoute offerte aux dossiers du RUTASM et souhaite à tous de joyeuses fêtes.

M. Marc Denault, Président

M. Denault rappelle l'importance du déneigement considérant qu'il y a près de vingt mille (20 000) déplacements par jour. Il remercie, entre autres, Gaétan Drouin, le directeur général adjoint de la Ville de Sherbrooke à ce sujet. M. Denault ajoute que la Ville révisera la politique hivernale en 2025 et que les commentaires du RUTASM seront pertinents.

Mme Nicole Couture, représentante des aînées de la résidence Chapleau et usagère du transport en commun

Mme Couture informe les membres qu'elle est heureuse qu'un trottoir ait été ajouté pour sécuriser l'arrêt au coin des rues McCrea et Portland, mais indique être préoccupée par le déneigement. Il lui est arrivé qu'un chauffeur lui permette de descendre par la porte à l'avant de l'autobus et se demande si c'est une pratique courante.

Mme Couture mentionne qu'à l'intersection des rues Northrop-Frye et Portland, le bouton pour le passage piétonnier n'est pas accessible à cause de la neige, tout comme à l'intersection des rues J.A. Bombardier et King Ouest.

Elle ajoute avoir eu des problèmes avec le service de la ligne 55 alors que l'autobus n'est pas passé le samedi 9 décembre 2023.

M. Marc Denault, Président

M. Denault assure qu'il n'y a pas eu de changement à cette ligne et qu'il semble donc avoir une irrégularité. En lien avec l'accessibilité des boutons de passages piétons, M. Denault assure que des vérifications seront faites, il indique que la présidente du comité de sécurité publique de la Ville de Sherbrooke est dans la salle.

Mme Geneviève La Roche, Vice-présidente

Mme La Roche invite Mme Couture à la contacter si elle ne constate pas de changements dans les jours qui suivent son signalement au 5858.

M. Pierre Messe, usager du transport en commun (courriel)

Mme Vicky Martineau, secrétaire du conseil d'administration, procède à la lecture du

courriel de M. Messe. À la suite de la mise en contexte, la question est la suivante: « Est-ce qu'il y a un plan pour éventuellement offrir un accès direct au centre-ville pour les gens de Brompton ? »

M. Marc Denault, Président

M. Denault remercie M. Messe pour sa question et assure que la demande sera analysée. Toutefois, il mentionne qu'il y a des répercussions à ce genre de changements, notamment pour les correspondances et les horaires des autres lignes.

6. **PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN 2023-2032 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 153-23

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique de la Société de transport de Sherbrooke (STS) venait à échéance à la fin de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'une Société doit produire un plan stratégique, prévoyant une perspective de développement du transport en commun, incluant les services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, sur une période de 10 ans, et qu'il doit être ajusté annuellement et révisé aux 5 ans, selon l'article 130 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

CONSIDÉRANT QU'une Société doit transmettre, au ministre et à la Ville, une copie de son plan stratégique ainsi que de ses ajustements et révisions dans les 30 jours suivant leur production et que ce plan ne prend effet qu'après son approbation par la Ville, selon l'article 131 de la Loi;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le Plan stratégique de développement du transport en commun 2023-2032 de la Société de transport de Sherbrooke, préparé conformément à l'article 130 de la Loi, soit et est approuvé.

Que le Plan stratégique de développement du transport en commun 2023-2032 de la Société de transport de Sherbrooke soit et est transmis à la Ville de Sherbrooke pour approbation, conformément à l'article 131 de la Loi, et conservé aux archives sous le numéro A23-43.

- ADOPTÉ -

7. **ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 154-23

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) est tenue, en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01, art. 5), d'offrir des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke doit être approuvé par le conseil d'administration, et que la résolution accompagnant la demande d'aide financière doit attester l'adoption de ce Plan;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable, d'adopter le Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke au présent conseil pour se prévaloir d'une aide financière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke proposé, incluant les éléments suivants, soit et est adopté :

- Nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours de l'année précédente ainsi que le nombre de déplacements prévus pour l'année en cours conformément au niveau de service établi;
 - 2022 : 237 012 (totaux)
 - 2023 : 280 000 (estimé)
- Les prévisions budgétaires;
- Le Plan de transport incluant les éléments mentionnés dans les modalités d'application 2022-2024 du Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports;
- L'état de la situation des surplus accumulés et la stratégie de réinvestissement des surplus.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-44.

- ADOPTÉ -

8. **58E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2024**

RÉSOLUTION NUMÉRO 155-23

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de la 58e Finale des Jeux du Québec d'obtenir cinq cents (500) laissez-passer permettant aux bénévoles de se déplacer lors de la période des activités de 2024;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke (STS) de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise la demande du comité organisateur de la 58^e Finale des Jeux du Québec en octroyant aux bénévoles cinq cents (500) laissez-passer valides du 29 février au 9 mars 2024.

Que la grille d'analyse de la demande du comité organisateur soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-45.

- ADOPTÉ -

9. **TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS - CARNAVAL DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 156-23

CONSIDÉRANT la demande des Féeries hivernales inc. de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités 2024 du Carnaval de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ dès 17 h le vendredi 1er mars et, toute la journée, les samedi 2 mars et dimanche 3 mars 2024, sur l'ensemble des circuits de la Société de transport de Sherbrooke, lors du Carnaval de Sherbrooke.

Que la grille d'analyse de la demande des Féeries hivernales inc. soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-46.

- ADOPTÉ -

10. **ÉVALUATION DE LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER UN PROJET PILOTE DE VÉLOBUS HIVERNAL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 157-23

CONSIDÉRANT la réception positive des membres du conseil d'administration à l'Atelier de travail du 8 novembre 2023 relativement à l'idée d'un projet pilote de vélobus hivernal;

CONSIDÉRANT l'inconnu des enjeux que peut représenter l'utilisation des supports à vélos sur les autobus en période hivernale;

CONSIDÉRANT l'inconnu par rapport à l'entretien et la durabilité des supports à vélos en période hivernale, notamment celui lié à l'effet des abrasifs utilisés sur les routes;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration mandate la Société de transport de Sherbrooke (STS) pour procéder à une évaluation de la possibilité de réaliser un projet pilote de vélobus hivernal au cours de l'année 2025.

- ADOPTÉ -

11. **RETOUR DE LA CONTRIBUTION NON UTILISÉE À LA VILLE DE SHERBROOKE POUR LE PROJET DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (VLS)**

RÉSOLUTION NUMÉRO 158-23

CONSIDÉRANT QUE le projet de vélos en libre-service (VLS) n'a pu être déployé en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses engagées pour le projet de VLS ont été moindres que budgétées;

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale n'a pas été utilisée dans sa totalité pour le projet de VLS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la contribution de la Ville de Sherbrooke pour le projet de VLS soit et est réduite de 600 000 \$ pour l'année 2023.

Que le montant soit et est déduit de la première cotisation de 2024 pour la contribution de l'année 2024.

- ADOPTÉ -

-
12. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-072 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-003 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, TEL QUE CELUI-CI A ÉTÉ MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO R-003-1, R-003-2, R-003-3 ET R-003-4**

RÉSOLUTION NUMÉRO 159-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-072 abrogeant et remplaçant le règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs, tel que celui-ci a été modifié par les règlements numéro R-003-1, R-003-2, R-003-3 et R-003-4, conservé aux archives sous le numéro A04-02, soit, et est adopté.

Que le règlement numéro R-072 sur la délégation de pouvoirs soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-47.

Que le Président et la Secrétaire de la Société soient et sont mandatés pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

13. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-073 ÉTABLISSANT LES DIFFÉRENTS TITRES DE TRANSPORT ET ÉDICTANT DES CONDITIONS AU REGARD DE LEUR POSSESSION ET DE LEUR UTILISATION ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-005 CONCERNANT LES CONDITIONS AU REGARD DE LA POSSESSION ET DE L'UTILISATION DE TOUT TITRE DE TRANSPORT ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, TEL QUE CELUI-CI A ÉTÉ MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO R-005-1, R-005-2, R-005-3, R-005-4, R-005-5, R-005-6, R-005-7, R-005-8 ET R-005-9**

RÉSOLUTION NUMÉRO 160-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-073 établissant les différents titres de transport et édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation abrogeant et remplaçant le règlement numéro R-005 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Sherbrooke, tel que celui-ci a été modifié par les règlements numéro R-005-1, R-005-2, R-005-3, R-005-4, R-005-5, R-005-6, R-005-7, R-005-8 et R-005-9, conservé aux archives sous le numéro A04-12, soit et est adopté.

Que le règlement numéro R-073 établissant les différents titres de transport et édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-48.

Que le Président et la Secrétaire de la Société soient et sont mandatés pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

14. **POLITIQUE RELATIVE AUX GRATUITÉS ET AUX MODALITÉS DES ENTENTES PRÉVOYANT L'ACCÈS AUX SERVICES DE TRANSPORT À DES TARIFS ET SELON DES MODALITÉS PARTICULIÈRES**

RÉSOLUTION NUMÉRO 161-23

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer et de soutenir la direction de la Société de transport de Sherbrooke (STS) pour l'octroi de gratuités, de tarifs uniques et de tarifs spéciaux par des lignes directrices conformes à la mission et à la vision de l'organisation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer la conclusion des ententes de partenariat avec des institutions, des organismes communautaires ou des employeurs afin de permettre l'accès aux services de transport de la STS à des conditions et des tarifs avantageux;

CONSIDÉRANT l'article 3.2.1 du règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Politique relative aux gratuités et aux modalités des ententes prévoyant l'accès aux services de transport à des tarifs et selon des modalités particulières de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adoptée.

Que cette Politique soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-49.

- ADOPTÉ -

15. **POLITIQUE RELATIVE À LA LOCATION DES VÉHICULES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 162-23

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer la location de véhicules à des tiers;

CONSIDÉRANT l'article 3.2.1 du règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Politique relative à la location des véhicules de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adoptée.

Que cette Politique soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-50.

- ADOPTÉ -

16. RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS**RÉSOLUTION NUMÉRO 163-23**

CONSIDÉRANT les enjeux organisationnels et stratégiques que rencontre la Société de transport de Sherbrooke (STS);

CONSIDÉRANT QUE la STS a procédé à des ajouts de service annuels significatifs depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien rencontre des défis concernant la disponibilité de la main-d'œuvre et des véhicules permettant la livraison du service;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint entretien et environnement client désire poursuivre l'amélioration de son service et mettre à profit l'expérience et les aptitudes du coordonnateur fiabilité pour installer une plus grande synergie au sein des équipes d'entretien mécanique quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de partenariats sont au cœur de la stratégie de développement de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE ces partenariats visent à encourager un changement de comportement et à favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs au voiturage solo;

CONSIDÉRANT QUE la STS souhaite poursuivre le développement de nouvelles ententes;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté aux membres du comité administratif le 15 novembre 2023 et aux membres du comité développement des affaires et communauté le 5 décembre 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituants suivants :

- Structure organisationnelle (organigramme);
- Classification et descriptions sommaires des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-51.

- ADOPTÉ -

17. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-23-08 POUR L'ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR AUTOBUS ÉLECTRIQUES**

RÉSOLUTION NUMÉRO 164-23

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) a lancé un appel d'offres public le 4 octobre 2023 pour l'acquisition d'infrastructures de recharge pour autobus électriques;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et que celle-ci a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de l'approvisionnement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour l'acquisition d'infrastructures de recharge pour autobus électriques soit et est octroyé à Hitachi Énergie Canada inc. au montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante et onze et neuf dollars (9,00 \$), toutes taxes incluses.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-52.

- ADOPTÉ -

18. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 165-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance, pour les communications reçues au cours du mois de novembre 2023, soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

19. AFFAIRES NOUVELLES**19.1. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 135-23 ET DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT INTERVENUE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LA VILLE DE SHERBROOKE****RÉSOLUTION NUMÉRO 166-23**

CONSIDÉRANT la résolution 135-23 adoptée par le conseil d'administration à l'assemblée du 8 novembre 2023 relativement à l'entente de partenariat intervenue entre la Société de transport de Sherbrooke (STS) et la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-8832-00 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke relativement au même sujet, et statuant la nécessité d'ajouter deux groupes de bénéficiaires à la résolution 135-23, ainsi qu'au protocole d'entente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le terme utilisé pour désigner les bénéficiaires soit et est « le personnel de la Ville de Sherbrooke, les membres du conseil de même que les membres du cabinet de la mairie ».

Que le directeur général soit et est autorisé à signer le protocole d'entente d'un (1) an modifié, en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Que le protocole d'entente dûment signé par toutes les parties soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-38.

- ADOPTÉ -

20. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**M. Philippe Angers-Trottier**

M. Angers-Trottier invite les gens à ne pas hésiter à prendre l'autobus durant le temps des Fêtes et les soirées festives puisque c'est une alternative sécuritaire.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie souhaite un joyeux temps des Fêtes à tous et les invite à se reposer, à profiter des attraits de la région, à passer du temps en famille ou seul et à prendre l'autobus pour éviter de chercher du stationnement.

M. Guillaume Bernard

M. Bernard souhaite un bon temps des Fêtes à la population sherbrookoise et au personnel de la STS. Il encourage les étudiants en cette période de fin de session et leur souhaite également de belles vacances.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose remercie les usagers qui prennent le temps de venir s'adresser aux membres du conseil d'administration avec leur point de vue et leur expérience du terrain. Elle souhaite un joyeux temps des Fêtes à tous.

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau souhaite un joyeux temps des Fêtes aux employés de la STS, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux usagers des services de la STS. Elle en profite pour rappeler à tous qu'il y a des tarifs spéciaux durant cette période.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche souhaite un joyeux temps des Fêtes et invite tout le monde à se reposer. Elle ajoute un remerciement pour tous ceux qui travaillent durant la période des fêtes et invite chacun à être souriant envers eux.

M. Marc Denault

M. Denault remercie les employés et l'organisation pour l'année 2023; une année exceptionnelle au point de vue de l'innovation et de l'agilité. Plusieurs bonnes nouvelles sont arrivées dans la dernière année et la STS est dans une bonne position, elle se démarque grâce au travail exemplaire de tous.

Il remercie également les usagers pour leur participation et leur compréhension, même s'il y a toujours place à l'amélioration. M. Denault ajoute que la présence assidue des usagers comme Mme Croteau, Mme Couture et M. Tremblay amène la STS à se dépasser.

Pour compléter, M. Denault ajoute que l'année 2024 sera remplie de défis avec les récentes annonces gouvernementales et que l'appui de chacun sera nécessaire pour maintenir le service et continuer de l'améliorer. Il souhaite un joyeux temps des Fêtes à tous et rappelle que la prochaine séance aura lieu le 24 janvier 2024 à 18h30.

21. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 19 h 32.

SHERBROOKE, le 13 décembre 2023

Le Président

La Secrétaire

Marc Denault

Vicky Martineau